

**Compte-rendu CSA-D**  
**Ajustements Carte scolaire**  
**Vendredi 23 Juin 2023**



1) Lecture de la **déclaration liminaire de l'Unsa Education** :  
*voir pièce jointe.*

2) Mesures d'ajustements de la **carte scolaire 1<sup>er</sup> degré** :

L'IA-Dasen, arrivé dans notre département en janvier 2023, a souhaité exposer de nouveaux les principes qu'ils souhaitent mettre en place ces prochains mois :

- 1) **Envoi de courriers** à toutes les communes dont une école est en effectifs faibles ou en pente négative sur plusieurs années. Cela ne signifiera pas obligatoirement une fermeture obligatoire mais permettra une alerte.
- 2) **Aucune fermeture** de classe en septembre.
- 3) À l'issue du constat de rentrée, un **nouveau courrier d'alerte** sera envoyé aux communes fin septembre pour celles dont les objectifs (prévisions) n'ont pas été réalisés.
- 4) En novembre, l'IA-Dasen, en lien avec les IEN, **étudiera la situation** de chaque école fragile et pointer de possibles fermetures. Parallèlement, une autre étude s'effectuera pour analyser les besoins d'ouvertures de classes dans le département.  
Entre septembre et décembre, des échanges réguliers auront lieu avec le Recteur en lien avec les constats de rentrée : -814 élèves attendus pour la rentrée 2024 (contre -777 élèves attendus pour la rentrée 2023). Une fois que le Recteur aura octroyé le nombre de moyens pour notre département, une nouvelle analyse des possibles ouvertures et fermetures sera de nouveau effectuée au regard de la dotation départementale.
- 5) **Les élèves d'ULIS** seront désormais comptés (comme la réglementation le demande mais non effectuée jusque là dans la Loire...) dans les effectifs de leur classe d'âge. Ce nouveau comptage pourra engendrer l'ouverture d'une nouvelle classe dédoublée en CP et CE1 par exemple (si 15 élèves + 1 ULIS).

## MESURES D'AJUSTEMENTS DE CARTE SCOLAIRE 1<sup>er</sup> degré (Juin 2023)

### OUVERTURES DE CLASSE

BONSON Jules Verne primaire +1

FIRMINY La Tardive élémentaire +1

ST ETIENNE Terrenoire Perrottière primaire -1

### ANNULATION DE LA FERMETURE PRONONCÉE EN JANVIER 2023

GENILAC N.Mandela primaire + 1

LE CERGNE La Marelle + 1

ST NIZIER SOUS CHARLIEU primaire +1

L'HORME A.Langard +1



### OCTROI D'UN MOYEN RH POUR L'ANNÉE 2023/2024 (ouverture à titre provisoire)

ROANNE Mayollet primaire +1

FOURNEAUX primaire + 1

SAINT CHAMOND Massenet Pasteur mat. +1

SAINT MARTIN LESTRA primaire +1

SAINT-ETIENNE Côte Chaude maternelle +0,5



### OCTROI D'UNE DÉCHARGE (PROVISOIRE) SUPPLÉMENTAIRE POUR LA DIRECTION (expérimentation)

SAINT-ETIENNE Centre 2 primaire +0,25

ROANNE Mayollet primaire +0,25

### FERMETURES DE CLASSE

SAINT CYPRIEN Les Magnolias primaire -1

FIRMINY W.Rousseau élémentaire -1

RIVE-DE-GIER Les Vernes primaire -1

ST ETIENNE Terrenoire Janon primaire -1



### COMPTAGE DES EFFECTIFS EN SEPTEMBRE AVANT UN ÉVENTUEL MOYEN RH ALLOUÉ DÉBUT SEPTEMBRE

CUZIEU

LA FOUILLOUSE

SAINT-GALMIER

MARGERIE CHANTAGRET

FIRMINY La Tardive maternelle

FIRMINY Le Mas Maternelle

ESSERTINES EN CHATELNEUF

PÉLUSSIN

ROANNE Fontquentin Primaire

SAINT JEAN SAINT MAURICE

SAINT LÉGER SUR ROANNE

SAINT JUST EN CHEVALET

PARIGNY

RENAISON

SAINT CHAMOND Chavanne

SAINT CHAMOND Parterre Lavieu

SORBIERS Valjoly

SAINT-ETIENNE Métare Réjaillère mat

SAINT-ETIENNE Jomayère

SAINT-ETIENNE Villeboeuf le Haut

La carte scolaire



### 3) Mesures d'ajustements de la **carte scolaire 2<sup>nd</sup> degré** :

MESURES D'AJUSTEMENTS DE CARTE SCOLAIRE - COLLÈGES (Juin 2023)
<b>OUVERTURE D'UNE CLASSE</b>
ROANNE Collège Albert Thomas : +1 classe de 6 <sup>ème</sup>
SAINT-CHAMOND Collège Ennemond Richard : +1 classe de 3 <sup>ème</sup>
SAINT-ETIENNE Collège Honoré D'Urfé : +1 classe de 6 <sup>ème</sup>
SAINT-ETIENNE Collège Gambetta : + 1 classe de 6 <sup>ème</sup>
SAINT-ETIENNE Collège Les Champs : +1 classe de 3 <sup>ème</sup>
<b>FERMETURE D'UNE CLASSE</b>
LA PACAUDIÈRE Collège Jean Papon : -1 classe de 3 <sup>ème</sup>
SAINT-CHAMOND Collège Ennemond Richard : -1 classe de 6 <sup>ème</sup>
SAINT-ETIENNE Collège Puits de la Loire : -1 classe de 6 <sup>ème</sup>

L'IA-Dasen indique que des difficultés surviennent en raison de **déplacements de population** qui ne peuvent pas être anticipés.

Une problématique d'**affectation en SEGPA** existe sur la commune de Saint-Chamond avec une demande supérieure au nombre de places disponibles. Le choix de proposer une affectation sur la SEGPA de Rive-de-Gier (collège Truffaut) génère des difficultés de déplacements pour ces élèves qui poussent les familles à refuser l'affectation en SEGPA.

L'IA-Dasen met cette réelle difficulté avec celle des **places en IME** puisque dans la Loire, 64 nouveaux élèves attendent une affectation en IME alors qu'il n'existe aucune place disponible actuellement. Le nombre de places en IME ne relève pas de l'Education Nationale.

Les représentants des personnels mettent en avant les tensions permanentes au **collège Honoré d'Urfé** en raison du nombre bien trop important d'élèves depuis plusieurs années (1 000 élèves pour une capacité de 800). Cette réalité qui crée des problématiques de déplacements dans les couloirs et d'accès aux élèves en situation de handicap génèrent des tensions quotidiennes et un ras-le-bol légitime pour les professeurs. L'IA-Dasen indique que le bassin d'accueil des élèves d'un collège ne dépend pas de lui mais du Département. Il s'engage à se rendre dans l'établissement pour tenter de trouver des réponses à ces importantes difficultés. Des AED supplémentaires pourraient être alloués à cet établissement.

L'Unsa Education a demandé à l'IA-Dasen quelles mesures il entend apporter au **collège Louise Michel** de Rive-de-Gier suite au choix de supprimer le poste de principal adjoint à la rentrée prochaine (adjoint faisant fonction par exemple ?). L'IA-Dasen a fait le choix de ne pas répondre à cette problématique...

L'Unsa Education a questionné l'IA-Dasen sur la **problématique d'affectation des élèves de 3<sup>e</sup>**. L'IA a répondu que 1 800 élèves n'avaient pas eu d'affectation dans un lycée l'an dernier dans la Loire suite aux processus initiaux d'affectation. Le Recteur a donc demandé une modification de ce processus afin de faire baisser le taux de non-affectés cette année.

#### 4) Mise au **vote de cette proposition** d'ajustements de la carte scolaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés :

**3 x ABSTENTION** (*Unsa Education*)

**6 x CONTRE** (*FSU, FO, CGT*)

Même si le nombre de moyens alloués à notre département n'est pas suffisant pour répondre à toutes les situations abordées tant dans le 1<sup>er</sup> que le 2<sup>nd</sup> degré, l'Unsa Education s'est abstenu pour différentes raisons :

- À l'échelle locale, l'IA-Dasen a accepté de **revenir sur certaines décisions** de fermetures prononcées en janvier 2023. Ces fermetures surprenantes nous avaient conduit à voter « contre » la proposition de carte scolaire lors du CSA-D de février 2023.
- L'Unsa Education regrette les fermetures de classes prononcées en toute fin d'année scolaire et sans concertation avec les équipes enseignantes et les municipalités mais entend que le nouvel IA-Dasen qualifie cette **carte scolaire de « bancale »**. Les principes énoncés pour la carte scolaire 2024 devraient permettre d'éviter de telles difficultés en théorie.
- Une **attention particulière sera apportée**, d'après l'IA-Dasen, aux personnels subissant une mesure de carte scolaire en cette fin d'année scolaire ou à ceux l'ayant vécu en janvier (avant une réouverture en juin).
- Des **moyens RH supplémentaires** pourront être apportées aux écoles dont les effectifs le nécessiteraient à la rentrée 2023. Néanmoins, l'Unsa Education regrette que cela se fasse au détriment du contingent de remplaçants.
- Au niveau des échanges avec l'administration, toutes les situations d'écoles que nous avons apportées **ont été écoutées** et ont reçu une réponse précise, qu'elle soit positive ou non.

## 5) Questions diverses :

### - **Promotions à la Hors-Classe** :

La Secrétaire Générale indique que le travail préparatoire est bien avancé. Les promotions seront prononcées soit avant l'été, soit à la fin de l'été.

### - **1<sup>er</sup> degré : Contractuels** :

Aucun contractuel n'est attendu l'année prochaine dans la Loire, dans le 1<sup>er</sup> degré.

### - **1<sup>er</sup> degré : Professeurs d'Ecole Stagiaires (PES)** :

Il y aura, dans la Loire, 56 PES à temps plein et 12 à 50%. Leur affectation aura lieu le 30 juin.

### - **1<sup>er</sup> degré : Etudiants Alternants (M2C)** :

108 étudiants alternants sont attendus. Les IEN cherchent actuellement des tuteurs.

### - **1<sup>er</sup> degré : Etudiants en observation dans les classes** :

L'an prochain, il devrait y avoir 7 étudiants en L2, 13 (au maximum) en L3 et 6 (au maximum) en M1.

### - **1<sup>er</sup> degré : Liste complémentaire** :

L'IA-Dasen indique qu'un appel sur la liste complémentaire du CRPE sera effectué uniquement en cas de démission. Dans ce cas-là, ce serait le 1<sup>er</sup> de la liste qui serait appelé, peu importe le département demandé par le candidat (Loire, Rhône, Ain).

### - **1<sup>er</sup> degré : Ineat/Exeat** :

La Secrétaire Générale indique qu'elle n'a pas tous les chiffres. Ils seront donnés aux organisations syndicales à la rentrée 2023. Le Ministère demande aux inspections académiques que les opérations d'Ineat/Exeat soit terminées le 1<sup>er</sup> juillet au plus tard.

### - **1<sup>er</sup> degré : Evaluations d'écoles** :

L'ADASEN indique que 103 écoles ont été évaluées en 2022/2023. Un bilan sera effectué lors du prochain groupe de travail des directeurs.

Les IEN recensent actuellement les écoles qui seront évaluées en 2023/2024. Les écoles concernées seront informées avant le début des vacances d'été.

### - **1<sup>er</sup> degré : PACTE** :

La dotation par école a été effectuée d'après le nombre de classes. L'IA a quelques réserves qui pourront permettre à certaines écoles qui en feront la demande d'avoir une dotation supplémentaire.

Les AESH n'ont pas le droit au PACTE.

La prime éventuellement octroyée aux directeurs n'est pas encore officielle. Le Recteur attend le décret officiel avant de communiquer dessus.

### - **1<sup>er</sup> degré : Primes tutorats**

Elles sont en cours de recensements et devraient être payées sur le salaire d'août.

# DECLARATION LIMINAIRE CSA-D

**Vendredi 23 Juin 2023**

Monsieur l'IA-Dasen,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA-D,



La 11ème édition du **baromètre de l'UNSA Education**, publiée il y a quelques semaines, démontre le mal-être de tous les personnels de l'Education, de la jeunesse et du sport. Les résultats sont profondément inquiétants pour notre société. Si 92% des personnels interrogés apprécient toujours leur profession, ils expriment parallèlement un découragement alarmant :

- Seulement 19% d'entre eux conseilleraient leur métier à un jeune de leur entourage (*soit 3 points de moins que l'an dernier*),
- 91 % sont en désaccord avec les choix politiques au sein de l'Education Nationale,
- 90 % trouvent que les conditions de travail se sont dégradées,
- Pour la première fois la problématique de la charge de travail passe la barre des 50 %,
- La proportion de personnels qui songent à changer de métier, notamment vers le privé, est en augmentation constante depuis 2016, ce qui met en exergue un problème d'attractivité pour les métiers de la fonction publique.

L'UNSA Éducation, au vu des résultats de l'enquête, questionne la capacité durable de la puissance publique à porter des politiques nationales, après un premier quinquennat Macron désastreux pour le dialogue social et la place donnée aux représentantes et représentants du personnel. Cette méthode exclusivement descendante, qui s'appuie surtout sur des annonces médiatiques, doit changer. La crise de confiance est forte et inquiétante.

Malgré ces constats, le gouvernement s'obstine et laisse penser à la société que nous ne travaillons pas assez, avec nos 43 h en moyenne par semaine (*Note d'information de la DEPP d'octobre 2022*). Le positionnement de l'UNSA Éducation sur le **pacte** est clair. Nous y sommes fermement opposés et nous resterons opposés tant que ce dispositif affiché comme une revalorisation de nos métiers prendra en otage une grande partie de la profession, tant qu'il restera un moyen détourné pour imposer une certaine vision de l'Ecole et non un moyen pour que le système aille mieux avec des personnels mieux considérés, mieux rémunérés et des élèves qui ne seraient pas les objets d'un pacte entre un employeur et ses personnels.

Le principe même d'un pacte entre l'Etat employeur et ses personnels est un **mépris de notre service public**. Aujourd'hui, nous exigeons légitimement d'être « juste » reconnus pour ce que nous faisons déjà, pour ce que nos différents métiers ont connu de charge de travail supplémentaire, alors même que l'écart se creusait lourdement entre nos rémunérations et le coût de la vie. Nous n'avons pas à contracter un pacte pour obtenir une reconnaissance qui nous est due, pour dealer de meilleurs salaires contre des missions déjà trop lourdes, pour lesquelles ce sont des questions de recrutement et de formation qu'il faudrait se poser.

Sous couvert de tendre vers un système meilleur et plus juste, et donc en jouant aussi la carte de la responsabilité de chaque personnel, c'est en réalité un « gagner plus en s'épuisant plus » que le ministère offre malhonnêtement à ses personnels. L'UNSA Éducation ne donne pas de consigne aux personnels quant au pacte, elle respecte les avis et volontés de chacun, et surtout les besoins. Si elle les alerte de façon responsable sur les risques d'une surcharge importante de travail et de solution mirage pour de meilleurs résultats de notre Ecole, l'UNSA Éducation n'a à empêcher, ni juger aucun collègue de sa recherche d'un salaire moins éloigné des dépenses incompressibles de chaque foyer français

Dans le même esprit et la même colère, au sujet du **harcèlement scolaire**, l'UNSA Education dénonce la précipitation de mesures prises en réaction à l'émotion suscitée par un évènement dramatique. Le harcèlement est un fléau majeur faisant des victimes chaque jour et poussant dans certaines situations nos enfants à commettre l'irréparable, mais décider de façon unilatérale des consignes déconnectées de la réalité et à appliquer sans aucun délai d'organisation est plus qu'irrespectueux des personnels et des élèves. C'est aussi une non-réponse, voire une ignorance, sur la problématique du harcèlement elle-même.

Enfin, pour en venir sur le sujet du jour de ce CSA-D, c'est-à-dire les **mesures d'ajustement de la carte scolaire** en vue de la rentrée 2023, nous saluons votre choix, Monsieur l'IA-Dasen, de revenir sur des fermetures de classes actées en janvier dans le 1er degré, des décisions vécues par les équipes enseignantes, dans ces situations-là, comme brutales et incompréhensives. Nous saluons également l'engagement de ne pas fermer de classes lors des instances de septembre. En revanche, nous regrettons que de nouvelles équipes découvrent une mesure de fermeture de classe en cette toute fin d'année scolaire, sans que des échanges aient eu lieu en amont. L'octroi de moyens RH dès cette fin d'année scolaire et en septembre (suite au comptage de rentrée) permettra à court terme d'impacter de manière positive la vie des élèves et le bien-être au travail des enseignants et enseignantes. Néanmoins, la nomination de collègues remplaçants sur ces moyens RH nous inquiète quant aux besoins en termes de remplacements. Les difficultés pour l'administration de parer aux absences des enseignants ces dernières années a généré de réelles situations de mal-être au sein de certaines équipes d'école.

Dans le **2<sup>nd</sup> degré**, l'Unsa Education s'inquiète de la situation dans certains collèges du sud du département, en raison de classes de 3<sup>ème</sup> très chargées et de l'impossibilité pour ces établissements d'accueillir des redoublements ou de nouveaux élèves. Il a été demandé à certaines familles de refaire des vœux d'affectation en lycée général et technologique et en lycée professionnel. L'Unsa Education s'interroge sur ces problématiques puisque nous pouvons craindre une amplification de ces situations particulièrement inconfortables pour les établissements et pour la scolarité de nos élèves.

Nous vous remercions pour votre écoute.

**Les représentants de l'Unsa Education 42 en CSA-D**

